



L'affaire Donfut et le prétendu « système » socialiste

Par Jean Blairon

Nous venons de vivre un épisode particulièrement révélateur des évolutions du champ politique, et notamment de sa dépendance de plus en plus grande par rapport au champ médiatique.

Suite au dévoilement par la presse d'un cumul d'activités et de rémunérations dans le chef d'un ministre wallon, Didier Donfut, qui avait conservé un mandat d'expert et touché les émoluments y afférant, ce dernier a choisi de démissionner.

Cette démission a, d'une part, été saluée pour sa **rapidité** et a été, d'autre part, expliquée par le fait que la situation du Ministre était devenue « **intenable** ».

On ne sait pas mieux illustrer le poids du champ médiatique dans la gestion des affaires publiques. Dans une précédente analyse, en effet, nous notions ceci :

« Pensons aussi à la pression médiatique qui a toujours tendance à confondre la vitesse de traitement d'une question et son propre rythme de diffusion. Chacun sait en effet que pour maintenir l'opinion publique en haleine, il vaut mieux des feuilletons courts que des feuilletons longs : d'où la tendance des acteurs du champ médiatique à faire de la vitesse l'étalon premier de leurs jugements, projetant dangereusement sur la réalité leurs propres contraintes internes. »¹

Nous ne souhaitons pas revenir davantage sur cette dernière analyse, puisque nous devrions la répéter point par point à propos de ce que la presse a une fois de plus transformé en « épisode ».

Nous souhaiterions complémentarément analyser un argument du ministre Reynders à propos de la situation du Ministre Donfut : nous nous trouverions en l'occurrence « au bout » d'un « système » socialiste, auquel le Ministre des Finances reproche d'enfoncer la Wallonie. A contrario, on le suppose aisément,

1. J. Blairon, « Le traitement médiatique des « affaires » en politique : une dangereuse erreur de perspective », in <http://www.intermag.be>

gouverner la Wallonie selon les postulats du (néo)libéralisme la « libérerait » - et pourquoi pas l'émanciperait ?

Certes la joute électorale « autorise » bien des coups bas (disons plutôt que les coups bas n'y sont pas jugés illégaux), mais nous avons affaire, dans le contexte de cette affirmation, à un retournement si complet de tous les fronts qu'il vaut bien qu'on l'analyse de près.

Nous ne souhaitons pas, pour ce faire, nous placer sur le terrain électoral, qui nous conduirait à reprocher à l'argumentaire du Ministre libéral son caractère médiocre². Nous voulons au contraire nous situer dans le champ de l'analyse réflexive et critique, d'une manière indépendante des intérêts partisans ; à ce titre, nous sommes amenés à reprocher à cet argumentaire d'être « obscène » - au sens où Herbert Marcuse employait ce mot ; Marcuse ne désignait pas par là une « classe » conceptuelle qui aurait réuni des actes et comportements relevant de l'impudeur, mais bien ceux qui feraient preuve d'**impudence** : le général qui exhibe la médaille gagnée au Vietnam, le dignitaire de l'Eglise qui déclare la guerre nécessaire à la paix, l'abus de langage qui adultère la signification des mots au profit de l'ordre établi³.

Que peut-on réellement reprocher au Ministre Donfut ?

Au-delà de l'emballement médiatique qui a conduit le Ministre à un geste symbolique fort, il convient de s'interroger sur le type de reproche que l'on peut lui adresser in fine, puisque plus d'un commentateur a rappelé que le Ministre n'avait pas enfreint la loi.

Le Ministre Donfut n'a pas exercé son mandat en l'utilisant pour son profit personnel (comme ceux qui

2. Au sens que lui donne Littré « de peu d'esprit, de peu de talent, de peu de capacité », en citant La Bruyère « Nous affectons souvent de louer avec exagération des hommes assez médiocres. »

3. Les exemples sont donnés par Herbert Marcuse dans son ouvrage *Vers la libération, Au-delà de l'homme unidimensionnel*, Paris, Denoël-Gonthier, 1969



pratiquent le délit d'initié par exemple). Il a exercé ce mandat en maintenant une activité (dans laquelle l'on dit qu'il excellait) qui assure un tel profit.

Bref, à y réfléchir d'un peu près, ce que l'on peut reprocher au Ministre Donfut ce n'est pas d'avoir appartenu à un système prétendument socialiste, mais bien d'avoir adopté, en étant socialiste, le système libéral de la maximisation du profit.

Le Ministre Reynders critique donc in fine quelqu'un qui a un peu trop adopté les valeurs de son propre camp.

Plus profondément, on peut reprocher au Ministre démissionnaire de s'être fondu dans les valeurs actuelles de la classe dominante, comme l'analyse Luc Boltanski dans son dernier ouvrage :

« Sur la pratique des affaires des nouvelles élites, le management a eu un effet libérateur un peu comparable à celui que la diffusion de la psychanalyse a pu exercer sur leurs pratiques sexuelles. »⁴

Boltanski rappelle le rôle qu'a pu jouer la formation de ces élites dans des écoles internationales, puis par les premières expériences professionnelles menées dans des pays comportant un autre droit du travail (ou, dit-il, pas de droit du travail du tout) : coupées de leurs relations et dépendances et de leurs attachements, les nouvelles élites apprennent ainsi pour toute forme de solidarité celle qui contribue à la formation d'une classe dominante mondiale.

Pour celle-ci, le jeu avec la règle est devenu un impératif :

« Ce que savent, dans leur intimité, les « responsables », c'est que celui qui se contente de suivre les règles sans les contourner, les adapter ou les modifier, n'aboutit à rien. Il est toujours en retard, largué, incapable d'innover. »⁵

4. L. Boltanski, *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Demopolis, 2008, p. 169

5. Idem, *ibidem*, p. 170.

Se pose évidemment la question de l'inégalité la plus grande, puisque « ceux d'en bas » sont, eux, contraints de suivre les règles à la lettre, sous peine de sanctions graves : qu'il suffise de voir le succès aujourd'hui du thème de la prétendue « fraude sociale », pendant que la fraude fiscale est élevée, elle, au rang de « sport » prétendu « national » (alors qu'elle constitue un affaiblissement systématique des moyens d'une Nation appelée à la rescousse dès que les intérêts de la classe dominante sont compromis).

Les sanctions en matière de « fraude sociale » ont surtout un effet : puisqu'elles ont pour conséquence que l'aide sociale est prise en charge par le niveau de solidarité le plus bas (les communes), elle aboutit à ce que les plus pauvres paient pour les plus pauvres, ce qui permet aux plus riches de le devenir davantage.

Le même raisonnement pourrait être tenu à propos de certains hauts fonctionnaires qui ont ainsi trop bien appris à jouer avec les règles, en obtenant une augmentation de leur salaire personnel, en utilisant l'argent public pour assurer leur propre carrière (pour se préparer aux examens de recrutement par exemple) : ce n'est pas parce qu'ils appartiennent à un « système socialiste » qu'ils pratiquent de la sorte, c'est parce qu'ils ont cédé aux enseignements du management moderniste, qui est devenu le vecteur de délivrance des valeurs dominantes du néo-libéralisme.

Enseignements du management qu'ils n'ont d'ailleurs de cesse que de répandre dans les administrations qu'ils dirigent, au mépris de la culture du service public, enracinée quant à elle, pour combien de temps encore, dans les valeurs de désintéressement si ce n'est d'engagement militant.

Et il n'est pas jusqu'à la signature des contrats par des réputés « camarades » (également reprochée au ministre Donfut) qui fait l'objet d'un retournement complet du raisonnement : n'est-ce pas là la pratique habituelle des réseaux d'influence propres aux élites économiques et financières, qui passent allègrement de mandats publics à des mandats privés et inverse-



ment, non sans construire des carnets d'adresses qui peuvent se révéler plus qu'utiles ?

Une réaction révélatrice

Lorsque le Ministre-Président Rudy Demotte propose de légiférer pour favoriser l'exercice désintéressé de mandats publics (en interdisant de les cumuler avec d'autres fonctions), le camp libéral juge cette réaction « pathétique ».

L'argument est ici que « l'éthique personnelle » suffit en la matière.

Le même raisonnement, exactement, a été tenu lorsqu'il s'est agi de réglementer quelque peu le champ économique et financier : à l'époque un certain Maurice Lippens avait argumenté qu'une loi serait contre-productive et qu'il convenait plutôt d'en appeler à l'éthique personnelle de chacun, en référence à une « charte » (le « code Lippens ») dont la qualité principale était d'être non-contraignante. On a vu où cela nous a conduits.

Dans le traitement de ce que les médias ont pu construire comme « l'affaire Donfut », la mauvaise foi a donc franchi tous les seuils connus, puisque l'on a été capable de la traiter en présentant le problème (la déréglementation prônée par toutes les élites) comme la solution (la volonté de légiférer est pathétique, il faut s'en remettre aux choix personnels)...

Quelles mesures ?

Nous souffrons en réalité d'une insuffisance de protections par rapport à la contagion des pratiques dominantes, qui font de la déréglementation, de la poursuite du profit maximum les valeurs suprêmes, présentées comme « libératrices » de la société, parce que favorables à « l'activité ».

Il appartient donc aux progressistes de mettre en avant des mesures qui favorisent dans la gestion publique des pratiques inspirées par le désintéresse-

ment, comme l'a demandé avec force Pierre Bourdieu.

En essayant de répondre à la question « un acte désintéressé est-il possible? », notamment dans le champ politique, le sociologue argumentait que la possibilité d'un acte désintéressé pouvait être ramenée à l'existence ou non d'actions de renforcement des comportements ainsi qualifiés, de sorte que des actions désintéressées existent régulièrement, « avec une fréquence décente et pas sur le mode de l'héroïsme, pour quelques virtuoses » :

« Dès lors, la question de la possibilité de la vertu peut être ramenée à la question des conditions sociales de possibilité d'univers dans lesquels des dispositions durables au désintéressement peuvent être constituées et, une fois constituées, trouver des conditions objectives de renforcement constant, et devenir le principe d'une pratique permanente de la vertu. »⁶

On pourrait penser que ces actions de renforcement incombent notamment au champ médiatique, mais il faut reconnaître que nous sommes en la matière très loin du compte, les protagonistes du champ choisissant en général d'illustrer leur « indépendance » par une rhétorique de la suspicion généralisée (comme dans l'émission de la RTBF « Répondez à la question »).

En attendant cette improbable prise de conscience (le champ médiatique étant régi majoritairement par les enjeux du champ économique, certainement autant que certaines conduites que ses protagonistes ont beau jeu de dénoncer chez les autres), des actions progressistes peuvent peut-être être promues et pratiquées :

- assurer un contact collectif direct des élus avec les groupes dominés à propos des mesures qui sont prises à leur égard, pour contrebalancer les représentations dominantes, à l'instar du Forum d'Herbeumont en 1996, qui avait confronté les analyses des personnes privées d'emploi et inscrites dans un processus de formation avec les

6. *Ibidem*



L'affaire Donfut et le prétendu « système » socialiste (suite...)

politiques responsables des orientations et programmes ; il s'agit d'une revendication portée aujourd'hui, entre autres, par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ;

- définir, pour les responsables qui luttent pour des enjeux d'égalité et de solidarité, un niveau d'homologie suffisant entre leurs orientations et leurs propres pratiques ;
- restaurer une véritable culture des services publics en y éradiquant les principes du néo-management qui en constituent la négation perverse;
- favoriser l'autonomie critique des associations, de telle façon qu'on puisse espérer une montée en puissance de la qualité du débat démocratique, plutôt que la diffusion d'une culture de la suspicion généralisée.

Et puisque certains parlent de « système », nous en appelons à une étude sérieuse du « système » de déréglementation qui a été installé depuis deux ou trois décennies à l'échelle de la planète et qui conduit à considérer comme des charges intolérables les mé-

canismes de protection et de solidarité qui assurent à chacun un minimum de sécurité d'existence.

Dans notre pays, il s'agit notamment des mécanismes installés par le Ministre des Finances et qui permettent aux plus riches d'échapper de plus en plus à toute contribution à la collectivité dont ils sont les premiers à profiter par ailleurs.

Un récent ouvrage⁷ écrit par un fonctionnaire de l'administration des finances passe en revue les mesures fiscales prises depuis 1999 par le Ministre qui fustige le « système » socialiste : les mesures en faveur des hauts revenus, des centres de coordination, des intérêts notionnels, l'amnistie fiscale pour les fraudeurs, etc. ne font-elles pas, elles aussi « système », de telle manière que les holdings d'Albert Frère paient moins d'impôts que sa concierge, si l'on en croit l'auteur ?

Mais se trouvera-t-il quelqu'un pour demander publiquement de « répondre à cette question »... et y aura-t-il une réponse ?

7. M. Van Hees, Didier Reynders, *L'homme qui parle à l'oreille des riches*, Bruxelles, Les éditions Aden, 2008.